



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 73767

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation de compatriotes d'origine arménienne qui furent prisonniers de l'État soviétique, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, au lendemain de la chute du nazisme, les diplomates soviétiques en France menèrent une action de persuasion et d'invitation des citoyens français d'origine arménienne pour qu'ils retournent en Arménie soviétique. Les réalités de l'accueil furent souvent bien différentes des promesses. Ainsi, certains furent retenus contre leur gré, souvent sans ménagement. Cette histoire du « retour » des Arméniens est très peu connue dans notre pays et est une blessure pour les Arméniens de France. Alors même qu'elle a concerné plusieurs milliers de nos compatriotes, certains sont revenus, d'autres, nombreux, sont morts sur place, loin de leurs familles. « Retenus contre leur gré » par l'État soviétique, cette appellation n'a jamais été reconnue par les autorités du bloc de l'Est. Aucune indemnisation ne fut versée depuis lors. Leur mémoire n'a que rarement été honorée par la Russie, l'Arménie ou la France. À la veille de l'année de l'Arménie en France, il conviendrait de réparer cet oubli de l'Histoire. Il conviendrait donc d'entreprendre des démarches de reconnaissance de ces atteintes aux droits de l'homme des citoyens français appelés durant cette période douloureuse de l'histoire de l'Europe. D'autre part, il pourrait être particulièrement intéressant que, durant les manifestations de l'année de l'Arménie en France, une exposition et un colloque puissent être consacrés à cette page de l'histoire du peuple arménien et de la communauté de France. Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre pour promouvoir ces initiatives auxquelles les Arméniens de France seraient particulièrement sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73767

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8623